

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX *

R E C E P I S S E D E D E P O T

3 AVENUE GEORGES POMPIDOU 24009 PERIGUEUX CEDEX

TEL: 05 53 45 60 00

ACCES MINTEL GRAND PUBLIC:***** 08 36 29 22 22 *****

(COMPOSER CE NO AU TELEPHONE, LE VALIDER SUR VOTRE MINTEL).

S F J C D

LA BREGERE
BOULAZAC
24759 TRELISSAC CEDEX

V/REF :

N/REF : 68 B 19 / A-712

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERIGUEUX CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 28/05/2001, SOUS LE NUMERO A-712,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 30/03/2001

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
GROUPE LA BREGERE

SOCIETE ANONYME
RUE MAX BAREL "LA BREGERE"
BOULAZAC
24750 BOULAZAC

R.C.S PERIGUEUX 788 040 921 (68 B 19)

LE GREFFIER

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LES COPIES SUIVANTES DE COULEUR ROUGE SIGNIFIENT QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL EMANANT DU GREFFE

**« GROUPE LA BREGERE »
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

**SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 600.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : Rue Max Barel – La Brégère
BOULAZAC (Dordogne)**

788 040 921 R.C.S PERIGUEUX



**EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME**

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 MARS 2001

L'AN DEUX MIL UN, et le vendredi trente mars, à quatorze heures, au siège social,

Les Actionnaires de la Société Anonyme **GROUPE LA BREGERE – SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**, au capital de SIX CENT MILLE EUROS, divisé en DEUX MILLE QUATRE CENTS Actions de DEUX CENT CINQUANTE EUROS chacune, dont le siège social est à BOULAZAC (Dordogne) Rue Max Barel – Lieudit « La Brégère ».

Se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre recommandée adressée à chacun des actionnaires le 2 mars 2001.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les actionnaires présents.

Monsieur Gilbert SOULIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Hervé MARTRENCHARD et Monsieur Dominique DELSART acceptant ces fonctions, sont nommés scrutateurs.

Monsieur Pascal CHAUMEIL remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les actionnaires présents possèdent plus du

• quart des actions ayant le droit de vote comme totalisant 2.400 sur les 2.400 composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Monsieur Roger CASSAGNE, Commissaire aux Comptes de la Société n'assiste pas à la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Rapports du Conseil...
- Rapport spécial ...
- Approbation ...
- Quitus ...
- Affectation ...
- Ratification de la nomination d'un Administrateur.

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chacun des actionnaires le 2 mars 2001.
- la feuille de présence à l'assemblée,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2000,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare...

Le Président donne ensuite...

Puis, il est donné lecture ...

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

Diverses explications ont alors lieu et le Président donne aux actionnaires toutes affirmations et renseignements, lesquels s'en trouvent satisfaits.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

...

CINQUIEME RESOLUTION

RATIFICATION DE LA NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité de nouvel Administrateur de la Société, à compter du 18 décembre 2000 et jusqu'à l'expiration du mandat des autres Administrateurs, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2003 de :

- **Monsieur Pascal CHAUMEIL**,
Né le 5 mars 1960 à BRIVE (Corrèze),
Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes inscrit.
Demeurant 124, Rue Victor Hugo à PERIGUEUX (Dordogne)

Monsieur Pascal CHAUMEIL a déclaré, dès avant ce jour, accepter les fonctions qui lui ont été conférées et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité pouvant lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signée par les membres du bureau pour valoir ce que de droit.

LE PRESIDENT

M. Gilbert SOULIER

LES SCRUTATEURS

M. Dominique DELSART

M. Hervé MARTRECHARD

LE SECRETAIRE

M. Pascal CHAUMEIL